



CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET ET DES OUTILS NUMÉRIQUES



La consultation d'internet a pour objectif d'élargir l'offre documentaire de la médiathèque et de permettre au public de découvrir et d'utiliser les nouveaux outils de recherche d'information.

La présente charte a pour but d'informer les utilisateurs souhaitant bénéficier de l'accès à internet mis à disposition par la Médiathèque André Malraux. Celle-ci se réserve le droit d'interdire l'utilisation des ressources multimédia à toute personne ne respectant pas cette charte.

1. Cadre juridique général

Le non respect de la loi est passible de sanctions pénales (amendes et emprisonnement).

Conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006, la médiathèque conserve les données de connexion pendant une durée de 12 mois (décret 2006-358).

Sont interdits par la loi :

- Les sites mettant en scène des mineurs (Articles 227-23 et 227-24 du Code pénal).
- La fraude informatique : Conformément à la loi du 5 janvier 1988, « Le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système [...] le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système [...] le fait d'introduire, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient » sont considérés comme des délits. « La tentative des délits est punie des mêmes peines » (Articles 323-1 à 7 du Code pénal).
- La contrefaçon et d'une manière générale toute atteinte aux droits des auteurs. Toute réutilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques sans le consentement express des auteurs ou des ayant droits.

2. Règles d'utilisation

La consultation d'Internet est libre, sont interdits à la médiathèque :

- les jeux d'argent
- l'usage des réseaux sociaux pour les moins de 12 ans
- la consultation de sites à caractère violent, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.

L'utilisateur doit se connecter avec sa propre carte, le personnel de la MAM pourra vérifier l'identité de la personne connectée.

La consultation d'internet pour un enfant de moins de 7 ans se fait obligatoirement sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.

L'utilisateur est informé que la confidentialité des informations et leur fiabilité sur le net n'étant pas assurée, la navigation s'effectue sous son entière responsabilité. L'envoi de toute information nominative se fait sous la responsabilité de l'internaute.

D'une manière générale, en aucun cas la Médiathèque André Malraux ne peut être tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service par l'utilisateur. Ce dernier reconnaît que la médiathèque ne peut pas être responsable des contenus auxquels il accède.

Le personnel de la médiathèque possède un droit de regard sur toute consultation de l'utilisateur et peut faire cesser la consultation internet en cas d'abus ou de non respect des règles de la charte.

L'accessibilité aux contenus et services n'est pas garantie.

3. Modes de consultation

Ils sont au nombre de deux :

- accès sur les postes de la médiathèque, réservé aux abonnés.
- accès au réseau WiFi, libre et gratuit pour tous les usagers munis d'un outil portable équipé du WiFi (ordinateur, tablette...).

3.1 Utilisation des postes publics

Les postes publics permettent l'accès à Internet. L'utilisation de ces postes est réservée aux abonnés. L'accès est limité à deux personnes par poste, sauf au pôle Recherche (1 personne par poste).

Comment utiliser ce service ?

Pour ouvrir une session :

Indiquer sur l'écran d'accueil :

- le numéro de sa carte (numéro présent sous le code barre de la carte)
- votre mot de passe (jour et mois de naissance en 4 chiffres).

Impression de documents :

L'impression de documents et de pages web est payante, les pages imprimées doivent être réservées à un usage strictement privé. Les tarifs d'impression sont disponibles dans la rubrique « Aide » de notre site internet.

Prêt de casque audio :

Sur les postes publics, il est possible de visionner des vidéos et d'écouter de la musique. Si vous ne possédez pas de casque audio personnel, la MAM peut vous en prêter un, sur dépôt de votre carte d'usager en cours de validité.

Clefs USB :

L'utilisation des clefs USB est autorisée. Le téléchargement ou l'enregistrement de données sur le disque dur est interdit sauf sur l'espace personnel.

Espace personnel :

Les utilisateurs ont accès à un espace de stockage de fichiers qui leur permet d'enregistrer des documents et d'y accéder en nomade. La MAM n'est pas responsable d'une éventuelle perte de données.

3.2 Utilisation du réseau WiFi sur son matériel personnel

La médiathèque permet aux utilisateurs de se connecter à internet via un réseau WiFi. Cet accès est libre et gratuit.

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels et logiciels lui permettant d'utiliser le service.

La Médiathèque André Malraux n'est en aucun cas responsable des équipements de l'utilisateur.

La connexion WiFi est disponible aux heures d'ouverture, dans tous les espaces de la médiathèque à l'exception du pôle enfance.

Comment utiliser ce service ?

- allumer votre appareil
- activer le WiFi si nécessaire
- afficher les réseaux sans fil détectés par l'ordinateur et se connecter au réseau MAM
- ouvrir un navigateur internet. Il est automatiquement dirigé vers une page proposant un formulaire d'enregistrement.
- remplir ce formulaire avec votre nom et votre prénom et suivre les indications portées sur l'écran (des affiches reprenant la procédure de connexion sont disponibles dans tous les pôles)

Le mot de passe reste valide toute la journée.

Alimentation électrique :

Vous pouvez raccorder votre matériel à l'alimentation électrique. Des prises sont disponibles sur les tables de travail. Le branchement ne doit cependant pas être une source de gêne ou de danger pour les autres utilisateurs de la médiathèque.

Impression de documents :

L'impression de documents à partir d'un ordinateur personnel connecté au réseau WiFi de la MAM est impossible.

Respect des autres usagers :

Le port d'un casque audio est obligatoire. Il est conseillé d'utiliser votre casque personnel. A défaut, la MAM vous prête un casque sur présentation de votre carte d'usager en cours de validité.

Sécurité informatique :

La sécurité informatique de votre matériel est sous votre responsabilité.